

Camping Moulin de Piot

Conditions Générales de Vente

Les locations proposées sont saisonnières. En aucun cas ni la direction ni le propriétaire ne sauraient voir leur responsabilité engagée en cas d'utilisation par des tiers ou à des fins autres que touristiques. Un accord des conditions générales de ventes du Camping du Moulin de Piot est obligatoire afin de bénéficier des prestations proposées.

1/ PRESTATIONS

Les demandes pour un emplacement ou un habitat précis sur le camping ne peuvent être satisfaites qu'en fonction de nos possibilités d'accueil à votre arrivée.

Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin. L'arrivée se fait après 14 heures.

L'emplacement nu de camping

Il s'agit d'un emplacement pour tente, caravane ou camping car. Un forfait de base comprenant l'emplacement, une ou deux personnes, l'installation d'un camping/caravaning, un véhicule sur l'emplacement et l'accès aux infrastructures d'accueil et sanitaires. Les suppléments (personne supplémentaire, adulte ou enfant, électricité, machine à laver, taxe de pollution et autres), ne sont pas compris dans le forfait et seront facturés en sus. Les arrivées ont lieu à partir de 14 h les départs avant 12 h.

Tout départ retardé sera facturé pour une nuit supplémentaire au tarif en vigueur.

L'hébergement locatif

Les tarifs comprennent les personnes (pour un nombre correspondant au type de locatif réservé : de 4 à 6, l'électricité, le gaz et l'eau, un véhicule et l'accès aux infrastructures d'accueil et sanitaires. Entièrement équipé, seuls les draps ne sont pas fournis ; néanmoins, une location est possible sur place. Toute personne occupant un hébergement locatif ou résidant sur le même emplacement que celui-ci, en sus de la capacité d'accueil déterminée, fera l'objet d'un supplément après autorisation du gestionnaire du site.

Suppléments

Quelle que soit la formule adoptée, emplacement nu ou hébergement locatif, des frais complémentaires seront facturés pour les personnes supplémentaires, les véhicules supplémentaires (voiture, remorque, moto,) lorsque ceux-ci peuvent être autorisés, les tentes supplémentaires, les animaux, les visiteurs et autres services. (Voir le tarif en vigueur).

Les prix TTC n'incluent pas la taxe d'environnement, ni la taxe de séjour. Les taxes sont facturées avec l'hébergement. Elles sont payables aux mêmes échéances de règlement. Elles ne sont ni modifiables ni remboursables à l'arrivée sur le site

2/ SÉJOURS

Assurance

Le locataire est responsable de tous dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type-villégiature pour ces différents risques.

Il appartient au campeur de s'assurer : le camping décline toutes responsabilités en cas de vol, incendie, intempéries, etc. et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

Dépôt de garantie ou caution

Pour les hébergements locatifs, un dépôt de garantie est demandé à l'arrivée lequel sera restitué en fin de séjour et au plus tard sous huitaine à compter du départ par courrier.

Cette somme pourra rester acquise en tout ou partie au Camping du Moulin de Piot dans le cas de détérioration de l'hébergement et de son contenu et/ou de matériel sur le camping.

L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire sera vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à la charge du client, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. La caution vous sera restituée en fin de séjour déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire de la part du client dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé correctement avant votre départ, un forfait nettoyage sera demandé.

Camping Moulin de Piot

Conditions Générales de Vente

3/ RESERVATIONS

La réservation devient effective uniquement avec l'accord du Camping du Moulin de Piot, après réception des arrhes et après réception du contrat de réservation dûment complété et signé ainsi que de l'acceptation des conditions générales de vente.

Les réservations ne lient le Camping du Moulin de Piot, qu'à partir du moment où elles sont acceptées par le gestionnaire du Camping car ce dernier est libre d'accepter ou de refuser, en fonction de la disponibilité, et d'une façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée.

Le Camping du Moulin de Piot propose des séjours à vocation familiale, au sens traditionnel, les hébergements sont spécialement conçus à cet effet. Le camping du Moulin de Piot se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner.

Un emplacement de camping ou une location sont faits à titre strictement personnel et ne peuvent en aucun cas être sous-loués ou cédés sans le consentement préalable du gestionnaire du camping.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux. Le Camping du Moulin de Piot se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

4/ CONDITIONS DE PAIEMENT

Pour les réservations effectuées plus de 15 jours avant le début du séjour, un acompte de 30 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation. Le solde du séjour sera payé à l'arrivée.

Cependant, le contrat de réservation pourra être dénoncé par l'acquéreur en cas de force majeure. Il conviendra alors d'apporter la preuve que cette condition, pouvant y mettre un terme prématuré, est remplie et l'opposer à l'autre partie. La force majeure s'entend de tout événement extérieur présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche le client d'assurer tout ou partie des obligations prévues au contrat.

5/ ANNULATION ET MODIFICATIONS

Modification ou annulation de la réservation

Des modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais, sous réserve de disponibilité.

En l'absence de message indiquant un report la date d'arrivée, l'hébergement pourra être à nouveau disponible à la vente 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et la réservation sera ainsi perdue.

Prestations non utilisées

Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) du fait du client ne pourra donner lieu à un remboursement.

6/ ANIMAUX

Les animaux sont acceptés moyennant une redevance payable lors de la réservation, excepté les chiens de 1ère et 2ème catégorie. Les chiens seront tenus en laisse dans l'enceinte du terrain. Il conviendra de respecter l'hygiène et l'environnement du site d'accueil. Le carnet de santé de l'animal sera présenté à l'arrivée au camping ; Vaccination antirabique et certificat de tatouage obligatoires.

7/ INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations communiquées à l'occasion de la commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par le Camping du Moulin de Piot comme étant confidentielles.

Elles seront utilisées uniquement par les services internes du Camping du Moulin de Piot, pour le traitement de la commande.

Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles offrent à un droit d'accès, de rectification, et d'opposition. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse du Camping du Moulin de Piot en indiquant ses noms, prénom et adresse.

8/ LITIGES

Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état des descriptifs lors d'une location doit être soumise à la direction dans les 3 jours à compter de l'entrée dans les lieux. Toute autre réclamation relative à un séjour doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre à la Direction seule compétente pour émettre une décision sur les litiges. En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis à la mairie de Chéniers qui s'efforcera de trouver un accord amiable

9/ UTILISATION DES LIEUX

Les clients devront assurer le caractère paisible de leur location et en faire usage conformément à la destination des lieux.